

1 exp. le 31 96

L'an mil neuf cent nonante-cinq.

Le treize décembre.

Par devant Nous, Maitre Vincent VAN DROOGHENBROECK,  
Notaire de résidence à Charleroi.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la résidence "LE CONCORDE" sise à Charleroi ex Marcinelle, rue de la Concorde, numéro 16 étant une propriété formant l'angle de la rue de la Concorde et de la rue Jules Destrée, cadastrée ou l'ayant été section A numéros 538 X 2, 538 A 4, 538 Z 2, 538 W 4 et 538 F 5 pour une superficie d'après titre de soixante-sept ares quatre-vingt-cinq centiares.

#### BUREAU

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Franz BOGAERTS, président.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Roger CORDIER.

L'assemblée choisit comme assesseurs *Monsieur*  
*Jeanne Wellraedt et Madame Josette Orlemans*  
*aux de Neuville*

Tous ci-après qualifiés.

#### COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les copropriétaires dont les nom, prénoms, profession et domicile sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Ladite liste de présence reprend également la propriété privative dont ils sont propriétaires.

#### EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le président expose :

1. que la présente assemblée a pour ordre du jour :  
- adaptation des statuts et du règlement de copropriété aux dispositions nouvelles de la loi du trente juin mil neuf cent nonante-quatre.

2. que l'acte de base, reçu par le notaire Vincent VAN DROOGHENBROECK soussigné en date du huit septembre mil neuf cent septante-six, transcrit au premier bureau des hypothèques à Charleroi le quatre octobre mil neuf cent septante-six, volume 6759, numéro 5, stipule que le règlement de copropriété n'est susceptible de modifications que du consentement unanime des copropriétaires.

Que l'article vingt-six du règlement de copropriété stipule ce qui suit :

"Lorsque l'unanimité est requise, elle ne doit pas s'entendre seulement de l'unanimité des membres présents ou valablement représentés à l'assemblée générale, mais

ACTE DE BASE

J996340  
0539666

N° 1195/95



Premier feuillet

double

*Handwritten signatures and initials, including 'E.H.A.' and a large arrow pointing downwards.*